



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 3 OCTOBRE - N° 291 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 14 novembre 2018

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Ahmed-Adam **ALI**
Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Pascale **GALL-BORRUT**
Jean-Michel **MARIN**
Philippe **MÜNCH**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B - : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Anne-Muriel CHIFFOLLEAU
X	
X	
X	

Collège C: USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET	X	
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND	X	
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE	X	
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)	X	
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		
Guilhem FOUILHE (suppléant)	X	

Collège D : Personnels IATOSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR	X	
Nabil KOUADRI		Dalila HAMMAR
Nicolas MOUREAU	X	

Personnalités extérieures

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Occitanie)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 28 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université
Agnès FICHARD-CARROLL

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Adam Ahmed ALI
Thierry BRETAGNON
Geneviève DEGOLS
Frédéric LEMOIGNO
Jean-Michel MARIN

- Directeurs Département d'enseignement

Ahmed-Adam ALI (BE)
Gilles DESPAUX (EEA)
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)
Yann LEREDDE (Terre Eau Environnement)
William PUECH (Informatique)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry BRETAGNON (CMI-Figure)

- Chefs de service

Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)
Nina FASQUEL (Contrôleur de gestion)
Corinne FERNANDEZ (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Chargés de mission

Emilien AZEMA (Relations Internationales)
Jérôme CASTELLON (Évaluation des enseignements)
Pascale GALL-BORRUT (Conventions et partenariat)
Marc ROLLAND (TICE)

Invités exceptionnels

François ROUSSET (Directeur du Département Scientifique B3EST)
Jean-Yves LEGUENNEC (Directeur du Département Scientifique Biologie de la Santé)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 3 octobre 2018**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 26 septembre 2018, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est actuellement atteint.

M. HOFFMANN informe que le passage des points à l'ordre du jour sera exceptionnellement modifié. L'assemblée devra en effet valider les profils de postes pour la campagne d'emplois 2019. Les Directeurs des Départements scientifiques présents répondront aux éventuelles questions. Ce point sera placé en tout premier afin de les libérer rapidement.

M. HOFFMANN annonce que l'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Campagne d'emplois enseignants-chercheurs et enseignants - vote des profils de postes,
- 2- Introduction du Directeur,
- 3- Approbation du PV n°290 - Conseil du 5 septembre 2018
- 4- Présentation et vote des projets pédagogiques 2018,
- 5- Vote de conventions,
- 6- Présentation du REH,
- 7- LMD5 - Présentation de la notion de compétences,
- 8- Points divers.

M. HOFFMANN signale que les points 4- Présentation et vote des projets pédagogiques 2018 et 6- Présentation du REH sont reportés à une séance ultérieure.

1. CAMPAGNE D'EMPLOIS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS - VOTE DES PROFILS DE POSTES,

M. HOFFMANN informe que les profils de postes sont à disposition des conseillers sur Nuxéo.

M. HOFFMANN souligne que tous les documents ont été transmis à la Direction des Ressources humaine de l'Université de Montpellier vendredi 28 septembre dernier, date limite pour les faire remonter. Toutefois, trois postes ont été mis à jour le mardi 2 octobre 2018 ; ils ont ensuite été relayés auprès de la DRH de l'Université.

a. **Le poste 35MCF0958**

M. HOFFMAN indique que ce poste concerne le Département Scientifique B3ESTE.

Concernant le poste 35MCF0958, le maître de conférences recruté réalisera ses enseignements principalement en licence sciences de la terre et de l'eau ainsi qu'en master mention sciences de la terre, des planètes et de l'environnement. Il sera également amené à participer en licence aux parcours géosciences, prévention et traitement des pollutions, biologie, environnement et sciences de la terre et cursus des métiers de l'enseignement, ainsi qu'à certaines UE du master sciences de l'eau et du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation MEEF, préparation au concours du CAPES SVT.

Pour la partie recherche, **M. HOFFMANN** signale que ce poste concerne les UMR géosciences.

M. HOFFMANN précise que ce support a été validé par le Département Scientifique B3ESTE.

En l'absence de questions, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du profil de poste 35MCF0958 - Département Scientifique B3ESTE ; Département d'enseignement Terre-Eau-Environnement.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE au poste 35MCF0958.

b. Le poste 67MCF0938

M. HOFFMANN explique que ce profil concerne les enseignements de biologie des organismes allant du L1 au M2, en particulier sur l'aspect végétaux ainsi que l'écologie sensu lato. Le maître de conférences recruté devra s'insérer au sein du Département d'enseignement BE et coté recherche concerne l'AMAP, le CEFE, l'ISEM et MARBEC.

En l'absence de questions, **M. HOFFMANN** fait procéder au vote du profil de poste 67MCF0938 - Département Scientifique B3ESTE ; Département d'enseignement Biologie Écologie.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE au poste 67MCF0938.

M. HOFFMANN note qu'il y a une demande de poste en 46-3 de la part du Département scientifique B3EST pour un PR. Il n'a pas été possible d'y pourvoir cette année mais dès que cela sera le cas, celui-ci sera présenté.

M. HOFFMANN remercie **M.ROUSSET**, Directeur du Département Scientifique B3EST de sa présence et le Conseil pour ces deux votes favorables.

c. Le poste 69MCF0796

M. HOFFMANN rappelle que ce poste, en biologie santé est en 69^{ème} section CNU. La partie enseignement concerne la licence sciences de la vie et le master biologie-santé, sur les UE de neurosciences. Il est porté par le Département biologie-mécanismes du vivant de la Faculté des Sciences.

Au niveau recherche, **M. HOFFMANN** indique que ce support s'adresse au Département scientifique biologie santé, structure de recherche CRBM.

M. LEGUENNEC, Directeur de ce Département précise qu'il y a plusieurs structures de recherche rattachées notamment le CRBM, l'IGF, et l'IMM.

M. HOFFMANN constate que la description enseignement est relativement succincte par rapport au développement recherche mais il est difficile de dire qu'il n'y a pas d'adéquation entre les deux.

Mme FICHARD-CARROLL observe qu'il manque un « e » à « *physiologie animale* » page 1.

M. HOFFMANN prend note de cette remarque et demandera de procéder à cette correction avant la publication de ce document.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du profil de poste 69MCF0796 - Département Scientifique Biologie Santé ; Département d'enseignement Biologie-Mécanismes du vivant.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 28

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME au poste 69MCF0796.

M. HOFFMANN remercie **M.LEGUENNEC**, Directeur du Département scientifique B3EST pour sa présence et le Conseil de ce vote unanime.

d. Le poste 60PAST1130

M. HOFFMANN indique que ce profil de poste, comme les quatre suivants, relève du Département scientifique MIPS.

M. HOFFMANN précise qu'il concerne un PAST en 60^{ème} section pour le Département Mécanique. La personne recrutée travaillera sur des UE en mécanique, pour les CMI, mais aussi sur l'imprimante Pro3D.

M. HOFFMANN souligne qu'il s'agit d'une reconduction de profil de poste, précédemment occupé par Monsieur Cédric REYNAUD. Il ne comprend pas pourquoi la DRH UM a demandé à la Faculté des Sciences de le faire remonter.

M. LEREDDE demande à **M. HOFFMANN** de rappeler en deux mots ce qu'est un PAST.

M. HOFFMANN explique qu'il s'agit d'un enseignant associé, intervenant à 50% pour l'établissement et à 50% au sein d'entreprises extérieures à l'Université. Les personnes recrutées en cette qualité doivent justifier d'une expérience professionnelle - autre qu'une activité d'enseignement -, directement en rapport avec la spécialité enseignée.

M. HOFFMANN ajoute que ces enseignants sont recrutés sur deux niveaux : MCF et PR. Les postes sont renouvelés tous les 3 ans et sont renouvelables 3 fois.

M. HOFFMANN rappelle qu'il est demandé aux PAST d'intervenir en enseignement mais aussi, en recherche.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du profil de poste 60PAST1130 - Département Scientifique MIPS ; Département d'enseignement Mécanique.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 1

Favorable : 28

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE au poste 60PAST1130.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

e. Le poste 25MCFxxx

M. HOFFMANN indique que ce poste en 25^{ème} section CNU correspond au départ de **M. MORRA** prévu début janvier. Il a été demandé à titre dérogatoire que celui-ci fasse partie de cette campagne.

M. MARIN, Directeur de l'UMR IPAG, précise que ce support faisait partie de la campagne synchronisée mais suite au blocage contre Parcoursup à l'Université Paris 8, les auditions n'ont pu avoir lieu qu'en septembre dernier : c'est pourquoi le maître de conférences ne sera recruté qu'en janvier 2019. Il ne s'agit pas d'un poste au fil de l'eau mais d'un poste classique.

M. MARIN ajoute qu'avec l'accord du Département scientifique MIPS, de la Faculté des Sciences et de l'UMR IMAG, il sera demandé une dérogation à un jour près pour le recrutement d'un MCF en remplacement de l'enseignant qui a eu la promotion de PR à Paris XIII.

M. HOFFMANN précise que ce profil n'est pas très étoffé sur les mathématiques car il s'agit d'un enseignement relativement large, cette matière intervenant dans tous les Départements d'enseignement de la Faculté.

M. HOFFMANN informe que ce poste est intitulé « 25MCFxxx » car il ne possède pas le numéro de support qui est actuellement utilisé.

M. HOFFMANN fait procéder au vote du profil de poste 25MCFxxx - ex poste M. MORRA, libéré le 31/12/2018 - Département Scientifique MIPS ; Département d'enseignement Mathématiques.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 28

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE au poste 25MCFxxx.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

f. Le poste 61MCF1098

M. HOFFMANN informe que ce poste de maître de conférences en 61^{ème} section CNU est demandé à être transformé en PR. La recherche se fait au LIRMM et l'enseignement au département EEA de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN précise que l'enseignant porte principalement dans le domaine de la conception et du test des circuits et systèmes microélectroniques, aussi bien en licence qu'en master et plus particulièrement sur le parcours systèmes électroniques intégrés.

M. HOFFMANN le répète : le profil demandé est un PR, tout en sachant que la Faculté ne sait pas si l'Université de Montpellier acceptera de le laisser ainsi.

M. HOFFMANN signale que si ce poste n'est pas pourvu en PR, il passera en ATER l'an prochain.

M. MUNCH a noté que **M. HOFFMANN** avait évoqué un poste en 46.3 pour le Département DESTTEEM où le ratio MCF/PR est beaucoup plus bas qu'en MIPS.

M. MUNCH ne comprend pas la logique : il est demandé un PR alors que le ratio est supérieur dans ce Département.

M. HOFFMANN rappelle qu'il n'y a pas le support de PR sur le poste présenté, mais uniquement un support de MCF. Pour celui demandé en 46.3 évoqué plus haut, il s'agira de mettre un support PR fléché.

Concernant le LIRMM, **M. HOFFMANN** explique qu'il est question d'une demande particulière pour l'encadrement d'équipe au sein de ce laboratoire. Du côté du Département EEA, cela ne fait pas beaucoup de différence pour le moment car le ratio PR/MCF est relativement convenable.

M. DESPAUX le concède. Toutefois, sur la thématique microélectronique, il n'y a pas de cadre A - PR - ; c'est pourquoi ce profil de poste est soumis.

M. HOFFMANN ajoute qu'il y a un risque que cette proposition ne soit pas validée par l'établissement et que le poste passe en ATER.

M. LEREDDE précise que lorsqu'il est dit qu'il y a un ratio défavorable PR/MCF au Département Terre Eau Environnement, il ne s'agit pas que de statistiques ! Des MCF se retrouvent en responsabilité : lui-même est Directeur de Département, son chef d'équipe au sein de l'UMR l'est également, **Mme PARAT** est responsable d'une équipe de renommée internationale...

Pour **M. LEREDDE**, il convient de prendre la mesure du problème.

En tant que Directeur de Département, **M. LEREDDE** trouve anormal que l'on réussisse à mettre un chapeau de PR dans un Département où il y a déjà un ratio favorable et que l'on ne réussisse pas à faire l'opération promise par **M. HALBOUT** depuis plusieurs années au sein du Département Terre Eau Environnement.

M. HOFFMANN le répète : il n'y a pas le support de PR. Il s'agit d'une demande de transformation de MCF en PR donc uniquement d'un chapeau, qui, si elle n'aboutit pas, passera en ATER.

Pour avoir participé au débat au sein du Département Scientifique, **M. MARIN** apporte une information sur cette demande de chapeau : il y a un accord de fait entre le Département scientifique MIPS, la Faculté des Sciences et le Département d'enseignement EEA mais, l'espoir est faible.

M. HOFFMANN ne se prononcera pas dessus. Le risque que prend le Département scientifique MIPS, avec l'accord du Département d'enseignement EEA, est que si le poste n'est pas pourvu, il passera en ATER.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** soumet au vote le profil de poste 61MCF1098 - Demande de transformation en PR - Département Scientifique MIPS ; Département d'enseignement Électronique Électrotechnique Automatique.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 5

Défavorable : 5

Favorable : 23

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE au poste 61MCF1098.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

g. Le poste 27PR0954

M. HOFFMANN informe que ce poste concerne le Département d'enseignement Informatique et le Département scientifique MIPS. Pour la partie enseignement, le PR prendra en charge des responsabilités administratives et pédagogiques au sein du Département Informatique.

Mme CHIFOLLEAU constate que le profil projeté ne correspond pas à la dernière version.

M. HOFFMANN acquiesce : il s'agit de l'un des trois profils modifiés la veille au soir de la séance. Mme GAUCERAND a préparé la présentation du Conseil mardi après-midi, elle ne disposait pas la bonne version à ce moment-là mais le document actualisé est disponible sur Nuxéo.

M. HOFFMANN invite **M. PUECH**, Directeur du Département d'enseignement Informatique à présenter la partie enseignement de ce profil de poste en 27^{ème} section CNU.

M. PUECH précise que seuls les mots clés ont été modifiés. Désormais, ils couvrent la totalité des équipes du côté de la recherche.

M. HOFFMANN ajoute que le PR interviendra sur des enseignements en licence et au sein des parcours des masters Informatique, SNS et Géomatique.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote du profil de poste 27PR0954 - Département Scientifique MIPS ; Département d'enseignement Informatique.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 31

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE au poste 27PR0954.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

Lors des votes, **M. HOFFMANN** demande à **M. BOUDET** de bien vouloir lever la main de manière visible.

M. BOUDET suggère à **M. HOFFMANN** de porter des lunettes s'il ne le voit pas.

M. HOFFMANN demande à **M. BOUDET** de parler à haute voix et d'enlever sa capuche.

M. BOUDET lui répond qu'il porte sa capuche pour des motifs « religieux ».

M. HOFFMANN règlera le problème avec **M. BOUDET** ultérieurement.

h. Le poste 29PR0889

M. HOFFMANN informe que ce poste concerne le Département scientifique MIPS, le laboratoire LUPM et Département d'enseignement Physique.

M. HOFFMANN indique que le PR recruté interviendra principalement dans le parcours Cosmos, Champs et Particules du Master Physique. Le professeur recruté devra avoir de solides connaissances fondamentales dans au moins l'un de ces domaines, maîtriser les techniques expérimentales et observationnelles associées.

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit du poste de **M. FEINSTEIN** parti à Marseille.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote du profil de poste 29PR0889 - Département Scientifique MIPS ; Département d'enseignement Physique.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 31

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE au poste 29PR0889.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

i. Le poste 62MCF0656

M. HOFFMANN indique que ce poste en 62^{ème} section concerne le Département Scientifique Biologie Agronomie et le Département d'enseignement Chimie.

M. FILHOL explique qu'il s'agit de l'ancien poste de **M. RUIZ**.

M. FORET précise que le profil présenté précédemment, associé à la Physique, a été revu la veille du Conseil par **M. PUY**.

M. HOFFMANN le confirme : les modifications ont été apportées dans la nuit. Par ailleurs, les documents ont été transmis par **M. PUY** en PDF. **M. HOFFMANN** attend que **M. PUY** lui adresse une version Word pour pouvoir apporter de nouvelles corrections et envoyer le profil de poste à la DRH de l'UM.

M. HOFFMANN revient sur le poste en 62^{ème} section.

M. FILHOL note que celui-ci est rattaché au Département chimie pour la partie enseignement mais intervient dans plusieurs Départements d'enseignement dont Bio-MV, comme le faisait M. RUIZ jusqu'à cette année.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du profil de poste 62MCF0656 - Département Scientifique BA ; Département d'enseignement Chimie.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 31

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE au poste 62MCF0656.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

j. Le poste 70MCF0758

M. HOFFMANN annonce que ce poste 70MCF0758 concerne le Département scientifique Éducation, LIRDEF et le Département d'enseignement biologie-mécanismes du vivant.

Pour la partie enseignement, **M. HOFFMANN** indique que ce poste est à cheval sur des thématiques concernant le département Bio-MV ainsi que les didactiques de la biologie et des Sciences de la Vie et de la Terre. Il y aura des interactions avec les masters MEEF et Didactique des Sciences.

M. HOFFMANN ajoute qu'il s'agit du poste de **Mme HAGEGE** qui a quitté la Faculté des Sciences.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du profil de poste 70MCF0758 - Département Scientifique Éducation ; Département d'enseignement Biologie-Mécanismes du vivant.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 31

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE au poste 70MCF0758.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de ce vote favorable.

M. HOFFMANN informe l'assemblée que l'ensemble de ces profils de postes seront remontés à la Direction des Ressources Humaines.

M. FILHOL demande s'il est possible de communiquer un tableau récapitulatif de ceux qui vont être « joués » l'an prochain, associé à la délibération du Conseil, de manière à ce que ce soit clair pour tout le monde.

M. HOFFMANN rappelle que pour la Chimie, la Faculté attend un retour de l'UFR Pharmacie. La DRH demande un accord entre les Départements d'enseignement BE et Chimie car il n'y a pas de traces des permutations à leur niveau.

M. HOFFMANN précise qu'un poste de la Faculté de Pharmacie sera de retour à la Faculté des Sciences. Le poste de **Mme MENUT**, partant de la composante, remontera à la Faculté de Pharmacie qui avait prêté un chapeau PR au Département Chimie de la FdS.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de reprendre le cours du Conseil.

2. INTRODUCTION DU DIRECTEUR

a. Présentation de l'ordre du jour

M. HOFFMANN procède au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Introduction du Directeur,
- 2- Approbation du PV n°290 - Conseil du 5 septembre 2018
- 3- Campagne d'emplois enseignants-chercheurs et enseignants - Vote des profils de postes,
- 4- Présentation et vote des projets pédagogiques 2018 - point reporté -,
- 5- Vote de conventions,
- 6- Présentation du REH - point reporté -,
- 7- LMD5 - Présentation de la notion de compétences,
- 8- Points divers.

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

b. Département d'enseignement

M. HOFFMANN présente **M. LEREDDE** nouvellement élu Co-Directeur du Département Terre Eau Environnement. Il ajoute que **M. JOURDE** l'accompagne dans cette fonction.

M. LEREDDE souhaite désormais que le Département DESTEEM se nomme Terre Eau Environnement.

M. LEREDDE confirme que **M. JOURDE** restera Co-Directeur du Département et que **M. ADNET** a été nommé Directeur adjoint. Il explique que le Département Terre Eau Environnement s'appuie sur trois UMR : c'est pourquoi ils seront trois à diriger cette structure.

c. Chargés de mission Étudiants

M. HOFFMANN informe que **M. DUCHEMIN** a terminé son mandat de chargé de mission étudiant.

M. HOFFMANN expose la nouvelle fiche de poste des deux nouveaux chargés de mission : **Mme BRETAGNOLLE** et **M. BAYLET**.

M. HOFFMANN explique que leur fonction principale sera d'assurer l'interface entre la Direction et les associations et d'accompagner celles-ci dans les différentes démarches administratives - création, demande de locaux, organisation d'évènement sur le campus -.

M. HOFFMANN demande à **Mme BRETAGNOLLE** et **M. BAYLET** de se présenter.

M. BAYLET est en 3^{ème} année de licence EEA à la Faculté des Sciences et Président de l'association GEARS de la filière EEA. Avec sa collègue **Mme BRETAGNOLLE**, ils reprennent le poste de chargé de mission. Leur objectif principal sera d'aider les associations dans leur mise en place et dans l'achèvement des différentes démarches qu'elles sont amenées à faire.

M. BAYLET souhaite assurer un suivi régulier des associations pour améliorer la qualité de vie associative au sein de la Faculté.

M. HOFFMANN demande à **Mme BRETAGNOLLE** si elle souhaite ajouter un mot aux propos de **M. BAYLET**.

Pour **Mme BRETAGNOLLE**, **M. BAYLET** a bien résumé les missions qui leur incombent.

En l'absence de remarques de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** soumet à la validation du Conseil la lettre de mission ainsi que la nomination de **Mme Aude BRETAGNOLLE** et **M. Teddy BAYLET**, Chargés de mission Étudiants.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 32

La lettre de mission et la nomination de **Mme Aude BRETAGNOLLE** et **M. Teddy BAYLET**, Chargés de mission Etudiants recueillent un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

d. Prochain Conseil - Mercredi 3 octobre 2018

M. HOFFMANN indique à l'assemblée qu'un Conseil exceptionnel de la Faculté des Sciences de Montpellier devrait intervenir le **mercredi 17 octobre 2018**, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Introduction du Directeur,
- 2- Discussion sur le budget 2019,

M. HOFFMANN souligne que tout membre du Conseil ayant une demande d'information particulière, peut la faire remonter à **Mme GAUCERAND** qui lui transmettra.

M. HOFFMANN tient à ce que le Conseil puisse bénéficier de la meilleure clarté qui soit pour le budget 2019.

M. HOFFMANN compte sur la présence de l'ensemble des membres pour cette séance du 17 octobre 2018.

3. APPROBATION DU PV N° 290

M. HOFFMANN rappelle que le procès-verbal est mis à la disposition des conseillers sur Nuxéo.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ce document.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** souligne que **Mme GAUCERAND** a effectué un excellent travail.

Mme GAUCERAND remercie **M. HOFFMANN** et précise qu'il y a aussi une bonne équipe de relecteurs ...

M. HOFFMANN suggère de valider le procès-verbal n° 290 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 5 septembre 2018.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 32

Le PV n° 290 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 5 septembre 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de ce vote et suggère de passer au point suivant.

4. PRESENTATION ET VOTE DES PROJETS PEDAGOGIQUES 2018 - POINT REPORTE -

M. HOFFMANN rappelle que ce point est reporté.

5. VOTE DE CONVENTIONS

M. HOFFMANN informe que le Conseil a une série de conventions à valider.

a. **Convention de partenariat CPGE avec le Lycée Frédéric Bazille - Agropolis de Montpellier**

M. HOFFMANN précise à l'assemblée que cette convention a pour objet la double inscription des étudiants de CPGE ATS Bio au sein de la Licence mention Sciences de la Vie de la Faculté des Sciences. La durée de validité est prévue jusqu'au 31 août 2021.

M. HOFFMANN ajoute que ce texte a été porté par **Mme GALL-BORRUT** et la DFE. Ce document a fait l'objet d'une information au CFVU du 27 septembre et au CA du 01 octobre.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Lycée Frédéric Bazille - Agropolis (34 - Montpellier).

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 1

Favorable : 32

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

b. Convention de partenariat pédagogique avec le CUFR de Mayotte

M. HOFFMANN précise que cette convention couvrirait à la fois le domaine de l'enseignement et de la recherche. La Faculté étant une composante d'enseignement, il était difficile de prévoir un article sur la recherche. Avec l'accord du Directeur du CUFR de Mayotte, la convention a donc été scindée en 2 :

- une partie concernant la Faculté des Sciences et ses interventions au sein du CUFR Mayotte dans le cadre des Mathématiques et des Sciences de la Vie pour le moment. Le CUFR espère mettre en place des enseignements d'Informatique, Physique, et Sciences et Technologies.

- et un volet recherche - retiré de la convention présentée ce jour -, qui fera très prochainement l'objet d'un accord-cadre entre l'UM et le CUFR.

M. HOFFMANN rappelle que l'université de Mayotte est une petite structure : il est important que la Faculté des Sciences la soutienne, d'autant plus que des enseignants de Mayotte sont rattachés à des laboratoires de l'Université de Montpellier.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 32

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

c. Avenant à la convention SerPilo - Campus France

M. HOFFMANN indique que cet avenant précise plus finement les modalités organisationnelles et financières de la convention SER PILO - Campus France en cas de redoublement, de suspension et de désistement des étudiants.

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit de trois étudiants Colombiens venant étudier à la Faculté des Sciences en L1, L2 et L3. Au départ, il était prévu que l'UFR Sciences accueille 6 étudiants mais 3 d'entre eux se sont désistés.

Mme FERNANDEZ souligne que les modalités financières des étudiants sont précisées.

M. LEREDDE a lu attentivement ce document et note que trois étudiants ont abandonné.

Mme LEREDDE demande si les raisons de ces abandons sont connues.

M. HOFFMANN précise que ces étudiants colombiens sont en difficulté financière que le gouvernement de leur pays les soutient pour qu'ils puissent venir suivre des études en Europe.

Mme FERNANDEZ ajoute que ces étudiants sont issus de milieux défavorisés : ils n'ont pas l'habitude de voyager et de quitter leur famille. Même s'ils étaient brillants, il leur manquerait des années par rapport aux étudiants de la Faculté des Sciences entrant en L1. Il leur aurait fallu une année de mise à niveau, comprenant notamment un apprentissage de la langue. Or cela était très difficile pour certains.

Mme LEREDDE se demande si ce genre de convention ne va pas envoyer certains de ces étudiants « droit dans le mur ». Elle reçoit elle-même des étudiants « Campus France » dans le cadre de ses enseignements et constate que cela est très compliqué pour eux.

Mme FERNANDEZ répond que cette promotion SerPilo est issue d'une convention pilote qui n'a pas été renouvelée pour le moment. Campus France s'est rendu compte qu'intégrer ces étudiants en L1 n'était pas vraiment une bonne chose.

Mme FERNANDEZ indique que le document proposé au vote n'est pas la convention mais un avenant individuel.

M. HOFFMANN précise que les trois étudiants sont déjà inscrits à la Faculté des Sciences.

Mme LEREDDE s'interroge sur le bien être de ces derniers.

Selon **Mme FERNANDEZ**, ils se sont bien intégrés. Parmi eux, un étudiant était déjà venu l'an dernier. Suite à des problèmes psychologiques, il avait dû rentrer chez lui. Il triple sa L1 mais il est motivé et tous bénéficient d'heures de tutorat.

M. AZEMA s'étonne de voir une convention avec la Colombie, qui plus est pour des formations en L1, L2 et L3 Mécanique : il n'était pas informé de cela.

M. AZEMA est d'autant plus embêté qu'il est très impliqué dans ce pays : il y mène beaucoup de travaux de recherche, en particulier avec la meilleure université nationale.

M. AZEMA se rend chaque année en Colombie et reçoit des étudiants Colombiens en thèse : il possède un réseau important dans ce pays.

Mme FERNANDEZ précise qu'il n'y a pas besoin de réseau puisqu'en l'occurrence c'est Campus France qui sélectionne les étudiants et les envoie en France.

Mme DEGOLS note que ce ne sont pas uniquement des étudiants souhaitant entrer en licence de Mécanique : certains désirent intégrer d'autres formations.

M. AZEMA peut donner un coup de main au besoin.

M. HOFFMANN signale que la convention SerPilo est arrivée en parallèle des projets de **M. AZEMA**.

M. ALI souligne que la Faculté des Sciences dispose de très peu de marge de manœuvre avec Campus France : c'est cet organisme qui sélectionne les étudiants.

Mme FERNANDEZ informe que dans le cadre de cette convention, c'est le gouvernement Colombien qui a imposé les étudiants à Campus France.

M. ALI pense que du fait de ses difficultés actuelles, la Faculté n'a pas assez réfléchi sur les conditions d'accueil de ces étudiants. Or, elle ne dispose pas suffisamment de structures pour permettre à ces derniers de réussir leurs études au sein de l'UFR.

Pour **M. ALI**, la Faculté ne peut pas s'engager sur une convention où elle ne dispose pas des moyens de prendre en charge ces étudiants.

Mme FERNANDEZ signale que l'Université de Montpellier a signé la convention, non la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN constate que l'accueil des étudiants étrangers en France est extrêmement compliqué. Les établissements ne bénéficient pas des structures pour les accompagner convenablement. La Faculté voit arriver ces trois étudiants « lâchés » en licence, avec un financement mais toutefois en difficulté.

M. HOFFMANN trouve que leur préparer un service d'accueil serait une très bonne chose mais pour que celui-ci soit optimal, il convient d'allouer des moyens et des personnels à la composante pour que celle-ci puisse les accompagner un minimum.

M. HOFFMANN note que la 1^{ère} année est difficile pour ces étudiants. Petit à petit, les choses sont rentrées dans l'ordre. L'an dernier, **Mme FERNANDEZ** a suivi ces étudiants par téléphone et a eu de longues conversations avec eux.

M. HOFFMANN insiste : la Faculté des Sciences n'a pas la structure d'accueil adéquate.

M. ALI acquiesce.

Pour **M. HOFFMANN**, l'UFR doit se donner les moyens d'accueillir et d'accompagner les étudiants étrangers motivés, désireux de suivre des formations scientifiques.

M. HOFFMANN prend l'exemple des étudiants chinois qui sont accompagnés car des structures d'accueil existent, ce qui n'a pas été le cas pour ces étudiants colombiens...

M. AZEMA indique qu'avec son réseau colombien, il peut savoir d'où viennent exactement ces étudiants.

M. HOFFMANN a déjà cette information.

Mme FRERE constate qu'un tutorat devait être mis en place pour ces étudiants. Elle demande si cela a bien été fait.

Mme FERNANDEZ le confirme.

Mme FICHARD-CARROLL demande si le Conseil doit se prononcer sur l'avenant ou la convention.

M. HOFFMANN répond que le vote porte sur l'avenant.

Mme FICHARD-CARROLL demande s'il faut dissocier les deux documents précités.

Mme FERNANDEZ explique qu'il ne s'agit pas d'un renouvellement de la convention.

M. HOFFMANN rappelle que celle-ci a été signée par l'Université de Montpellier et Campus France, non par la Faculté des Sciences.

« C'est l'UM qui signe la convention et la Faculté des Sciences qui doit accueillir les étudiants ? » s'étonne **M. ALI**

M. HOFFMANN souligne qu'il ne s'agit pas de la 1^{ère} convention que signe l'Université de Montpellier.

M. FILHOL observe que c'est un problème récurrent pour plusieurs raisons. Les signatures se font sans tenir compte des conséquences qu'il y aura plus bas.

M. ALI note que si le Conseil ne vote pas cet avenant, cela mettra en difficulté les étudiants colombiens. Il invite donc l'assemblée à procéder à un vote favorable pour ce document.

M. HOFFMANN confirme et fait procéder au vote de l'avenant à la convention de partenariat « Programme pilote SerPilo Francia » entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et l'Agence Campus France.

Votants : 34 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **34**

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'auditoire pour ce vote unanime.

d. Conventions de prêt de l'exposition « La tête et les mains »

M. HOFFMANN indique que cette convention, visant à promouvoir les mathématiques, est signée entre la Faculté et trois établissements du secondaire : le Lycée Albert Einstein de Bagnols sur Cèze, le collège Frédéric Mistral de Pérols et le Collège Marcellin Albert de Saint Nazaire d'Aude.

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit d'un prêt à titre gracieux : cette exposition itinérante sera accueillie dans les établissements précités jusqu'aux vacances de Noël.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote de la convention de prêt d'exposition « La Tête et Les Mains » entre :

- l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Collège Frédéric Mistral (34 - Pérols),
- l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Collège Marcellin Albert (11- Saint Nazaire d'Aude),
- l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Lycée Albert Einstein (30 - Bagnols-sur-Cèze).

Votants : 34 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : **33**

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et indique qu'il reste encore une convention à présenter.

e. Convention de mise à disposition de locaux pour le CHU - plateforme Bio-Informatique.

M. HOFFMANN explique que cette convention de mise à disposition d'une salle informatique au bâtiment 25 du campus Triolet est une régularisation de la situation car la formation a eu lieu le 11, 12 et 13 juillet 2018.

M. HOFFMANN signale que cet accord permettra à la Faculté de percevoir une recette de 600€ hors taxe.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote de la convention de mise à disposition de locaux entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier.

Votants : 34 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 1

Favorable : **33**

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de ce vote favorable.

6. PRESENTATION DU REH - REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES -

M. HOFFMANN rappelle que ce point est reporté à une séance ultérieure et passe au point suivant.

7. LMD5 - PRESENTATION DE LA NOTION DE COMPETENCES

M. HOFFMANN explique que dans le cadre de la mise en place du LMD5, la Faculté souhaite travailler sur les notions de connaissances et de compétences : ces deux termes apparaissent très souvent dans le texte de l'arrêté licence.

Étant peu initié en la matière, **M. HOFFMANN** a eu la chance d'avoir au sein de la Faculté des professeurs lui ayant expliqué ces notions.

M. HOFFMANN ajoute qu'une présentation a été réalisée lors du Co-Dir et d'une réunion préparatoire le lundi 1^{er} octobre 2018.

M. HOFFMANN trouve intéressant que le Conseil de la Faculté ait également plus d'informations sur cette approche de compétences : qu'est-ce qu'une compétence ? Comment mettre en place une compétence ?

M. HOFFMANN présente **M. AZEMA** et **M. ALI** qui travaillent sur ces notions de compétences et connaissances.

M. HOFFMANN note que cette approche par compétences est très riche. Elle va éviter les redondances dans les enseignements. La Faculté bénéficiera d'un suivi sur l'évolution des compétences des enseignements. Pour cela, un travail pédagogique sera mis en place sur le LMD5.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. AZEMA**.

M. AZEMA présente la notion de compétences.

M. AZEMA n'est pas un expert en la matière. Cependant, il y a été confronté dans le cadre de différents projets où il a été impliqué. Cette présentation est un retour d'expérience, notamment sur ce qu'il a vécu en Asie.

M. AZEMA va essayer de donner une image sur ce à quoi le futur LMD5 pourrait ressembler, d'un point de vue structurel et macroscopique.

M. AZEMA note qu'il existe un ensemble de compétences et de savoirs. De par le décret et le référentiel licence qui ont été imposés, les compétences ont été établies : à la Faculté de les lire, de les comprendre et de les digérer.

M. AZEMA regarde comment sont organisées ces compétences : en catégories générales et spécifiques.

M. AZEMA constate que les « générales » sont toutes identiques, et ce, quelles que soient les disciplines : être capable de s'exprimer dans une langue autre que maternelle, rédiger correctement...

M. AZEMA évoque des compétences plus spécifiques. Par exemple, en Mécanique, il va être demandé d'utiliser des notions comme la force.

M. AZEMA indique qu'il y a ensuite les savoirs et c'est ce qui est donné à l'Université. Par exemple : savoir intégrer des équations différentielles, de degré 1, 2, 3, 36..., savoir designer quelque chose de technologique...

M. AZEMA croit que tout l'enjeu se situe dans le fait d'opérer un lien entre les savoirs et les compétences.

Pour cela, **M. AZEMA** propose une définition à l'auditoire: une compétence c'est une union de savoirs.

Pour **M. AZEMA**, le but du jeu est de parvenir à établir un lien entre savoirs et compétences. S'il est demandé de nouvelles compétences, il faudra peut-être introduire de nouveaux savoirs.

M. AZEMA rappelle que dans notre structure, la formation est organisée en unités d'enseignement - UE -. Les enseignants dispensent ces savoirs au travers d'UE.

M. AZEMA note que le challenge est le suivant : une fois que les Départements d'enseignement auront établi la liste des savoirs, les UE seront construites puis l'on verra comment ces dernières participent à la construction des compétences.

M. AZEMA prend un exemple au sein du Département Mécanique. Celui-ci se met autour d'une table et se dit qu'un étudiant en Mécanique doit savoir dessiner une pièce mécanique, isoler un système, paramétrer... Une liste gigantesque de savoirs sera écrite.

M. AZEMA explique qu'à partir de là, on pourra dire la manière dont pourront être construites les UE afin de transmettre progressivement ce savoir et aller jusqu'à un certain niveau.

M. AZEMA prend l'exemple des savoirs 3, 5, 6 et 9 qui vont être groupés ensemble pour fabriquer une UE. D'après le référentiel de licence, les savoirs 3, 5 et 6 participent à l'acquisition de la compétence en utilisant les notions de champs, force et déplacements. Cela est à l'ordre 0 mais il est possible d'aller un peu plus loin car c'est dans la manière d'enseigner : on ne dispense pas uniquement des cours et TD : il y a aussi des TP, projets...

M. AZEMA explique que dans la manière de transmettre ce savoir, il est possible de contribuer à d'autres compétences : par exemple, le savoir n°9 - Savoir estimer l'inertie d'une masse -, peut être designer sous forme de TP ou en faisant une expérience.

M. AZEMA rappelle que « faire une expérience », c'est imposer aux étudiants de travailler en groupe, leur demander d'établir un rapport, de situer leur place dans le groupe lorsqu'ils vont faire une présentation ...

M. AZEMA constate que la manière de concevoir la transmission du savoir va contribuer à développer d'autres compétences.

M. AZEMA précise qu'ensuite, ce savoir va évoluer. Dans le décret licence, cela n'est pas imposé mais suggéré : « *On favorisera le contrôle des connaissances par les contrôles continus* ».

M. AZEMA souligne qu'en désignant les contrôles continus, il est possible de cibler les savoirs particuliers et de donner une note qui va contribuer à l'obtention de la compétence. On a la possibilité d'aller jusqu'à un ordre plus élevé qui est la progression des savoirs.

M. AZEMA se demande s'il souhaite que ses étudiants acquièrent l'expertise d'un savoir, des notions, ou qu'ils soient capables d'appliquer : A, B, C.

M. AZEMA signale que cela peut s'appliquer aux compétences et savoirs transversaux.

M. AZEMA a construit un syllabus.

M. AZEMA précise que dans ce dernier, il est dit quels sont les savoirs, comment ils sont évalués ainsi que la progression souhaitée.

M. AZEMA propose que cela soit réalisé sur tous les savoirs et que toutes les UE soient désignées d'une licence ou d'un master. Il sera capable d'établir cette matrice où :

- CS : compétence spécifique,

- CG : compétence générale, imposées par le référentiel des compétences qui est très limité et que la Faculté des Sciences peut enrichir.

M. AZEMA présentera ensuite ces UE : chacune contribue à l'obtention de compétences sur toute sa formation.

M. AZEMA évoque le portefeuille des compétences : Que recouvre ce terme ? Comment le construire ?

M. AZEMA explique que le portefeuille de compétences c'est exploser les UE dans chacune de ces compétences. En fonction du niveau requis dans la formation, le portefeuille et les différents parcours seront désignés.

M. AZEMA entend parler de Conseils de perfectionnement.

M. AZEMA se demande comment utiliser cet outil.

M. AZEMA prend l'exemple d'un enseignant gérant son UE : il sait si les notes qu'il a données sont bonnes ou non. Mais est-il capable de dire si cette UE contribue de manière efficace à l'obtention des compétences ?

Pour **M. AZEMA**, un enseignant seul ne peut répondre à cette question. C'est à l'échelle du Conseil de perfectionnement, qui a accès à toutes les UE et savoirs contribuant à chaque compétence, que l'on pourra dire que le savoir donné dans cette UE contribue mal à l'obtention de la compétence, parce que la moyenne de la classe n'est pas bonne...

M. AZEMA indique que dans ce cas, il va falloir faire de l'innovation pédagogique ciblée sur la manière dont ce savoir a été transmis.

M. AZEMA précise que cela n'est pas possible à l'instant T0 : pour cela il y a un processus itératif.

M. AZEMA pense que le plus important est de montrer et d'instaurer ce processus itératif.

M. AZEMA revient sur le référentiel licence et précise qu'il n'existe pas celui de master.

Pour **M. AZEMA**, se lancer sur le LMD5 uniquement avec le référentiel licence est une erreur : c'est pourquoi il convient d'établir un référentiel de compétences master.

M. AZEMA note que les blocs de compétences et le mot européen sont évoqués dans le décret licence.

M. AZEMA suggère d'aller voir ce qu'il se passe à l'échelle européenne.

M. AZEMA aborde l'existence du référentiel de compétences. Pour l'établir, il y a tout un processus d'enquêtes sur les étudiants, les académies, les employeurs et dès qu'il y a une certaine convergence obtenue, les compétences sont définies.

M. AZEMA ajoute qu'il existe 8 blocs de compétences qui se décomposent en sous compétences.

M. AZEMA explique ces derniers termes et prend un exemple. Parmi le bloc de compétences « connaissances et compréhensions », il y a une compétence très générale qui est « connaissances et compréhensions des mathématiques et autres sciences indispensables à leur spécialité d'ingénierie », à la fois pour la licence et pour le master.

M. AZEMA va chercher dans le référentiel licence, lequel s'inclue dans ce bloc pour la Mécanique soit « utiliser des notions de forces, déplacement ».

M. AZEMA note que le référentiel licence s'inclut dans ce référentiel européen.

M. AZEMA propose d'utiliser le référentiel européen qui définit pour la licence et le master. Il est suffisamment général pour inclure toutes les disciplines.

M. AZEMA a comme idée de tendre vers une accréditation nationale et européenne dans la perspective des EUR et de l'internalisation des formations.

M. AZEMA informe que des universités australiennes ont ce référentiel européen.

Pour conclure sa présentation, **M. AZEMA** signale que l'étape qui va demander beaucoup de travail est de digérer et discuter ce référentiel de compétences.

M. AZEMA pense qu'il faudra l'enrichir de compétence mais surtout ne pas le raccourcir.

M. AZEMA rappelle que chaque Département doit faire le bilan et répondre à la question « *Qu'est-ce que je donne comme savoirs à mes étudiants ?* ». Ensuite, il y aura la conception du mapping entre « Je groupe mes savoirs », « Je crée mon syllabus », « Comment je transmets mes compétences spécifiques et mes compétences générales, transversales à toutes les disciplines », jusqu'à la matrice qui sera un 1^{er} pas vers une accréditation européenne et le 2^d pas pour le LMD6.

M. HOFFMANN remercie **M. AZEMA** de cette présentation et ouvre le débat.

M. ROLLAND revient sur le syllabus et demande à **M. AZEMA** de préciser s'il doit être assez argumenté en termes de savoirs et de compétences.

Pour **M. AZEMA**, un syllabus doit mentionner que l'enseignant donne un savoir contribuant à une compétence qui sera évaluée de telle manière.

M. ROLLAND précise qu'on peut avoir tendance à faire un syllabus sur des objectifs n'étant pas en corrélation avec les compétences.

M. AZEMA travaille avec la Colombie et l'Asie. L'université Colombienne dispose de ce type d'accréditation. Les syllabus sont construits de cette manière-là.

M. ROLLAND note qu'au niveau disciplinaire, il y a très peu de problèmes pour établir cette correspondance entre savoirs et compétences. En revanche, le travail est plus important pour les compétences transverses devant être identiques pour toutes les licences.

M. AZEMA indique que le reproche lui ayant été fait sur cette présentation est que les choses ont l'air trop simple mais que tel n'est pas le cas en réalité.

Mme LLERAS s'interroge : « *Que va valider l'étudiant : des compétences ou des UE ?* ».

M. AZEMA pense à titre personnel qu'il faut valider des savoirs. Ensuite, on est libre de dire que les L2 valident des savoirs et créer des blocs de savoirs fondamentaux. Pour la 3^{ème} année, il faudrait peut-être opérer un mix ou rester sur les savoirs : la Faculté des Sciences a le choix.

Mme LLERAS se demande où trouver le référentiel évoqué par **M. AZEMA**.

M. AZEMA répond que ceux relatif aux licences sont disponibles sur internet.

M. MUNCH revient sur le référentiel: il a regardé sur internet et il est noté que celui-ci s'adresse surtout aux écoles d'ingénieurs. Il permet aussi de passer d'une école d'ingénieurs française à une école d'ingénieurs étrangère.

M. AZEMA répond que ce référentiel peut s'appliquer à tout le monde.

Pour **M. FILHOL**, cela dépend de la discipline.

M. AZEMA rappelle que ce référentiel de compétences est un minimum : il est possible de l'enrichir.

M. LEREDDE constate que l'approche par compétences n'est pas nouvelle. Cela l'est peut-être pour certains membres du Conseil mais pas pour ceux qui ont porté la précédente habilitation ainsi que le LMD3. La réflexion sur les compétences n'avait pas été menée mais il y avait des fiches à remplir où il convenait d'inscrire les compétences. Certains ont joué le jeu, d'autres non.

M. LEREDDE avait construit avec son équipe des UE qu'ils avaient essayé de justifier en y imposant des compétences.

M. LEREDDE se demande s'il faut réaliser un bilan du LMD4 sous le prisme des compétences ou garder en tête que les étudiants doivent acquérir certaines compétences et construire les UE en conséquence ?

M. LERREDE note que lors de la présentation du lundi 1^{er} octobre dernier, la meilleure réponse, pour **M. LABBE**, était la 2^{de} : on part de ce dont on a besoin et l'on construit quelque chose de nouveau.

Si cela doit être fait dans tous les Départements, cela va engendrer des frictions estime **M. LERREDE**. Les enseignants ne sont pas prêts à partir de zéro, ils ont déjà beaucoup de travail par ailleurs.

M. ALI pense que l'on peut partir de l'existant tout en gardant en tête le fait qu'il existe un référentiel donné par le ministère. Ainsi, tout le monde pourrait s'y retrouver. Toutefois, chaque Département a sa sensibilité : à eux de partir soit de l'existant en faisant le lien avec le référentiel, soit de zéro avec uniquement le référentiel comme document de travail.

M. ALI reconnaît que la 2^{ème} solution est lourde à porter, mais c'est un choix que peut opérer certains Départements.

M. HOFFMANN remarque que le 21 septembre 2019, la Faculté devra donner à l'HCERES son auto évaluation du LMD4. Peut-être que dans ce cadre, il conviendra d'entamer une démarche compétences/connaissances. Cela serait positivement perçu.

M. HOFFMANN évoque une intervention de **M. LE CLEZIO** lors de la réunion du 1^{er} octobre. Ce dernier prend part aux évaluations et a souligné que l'une des questions récurrentes posées dans les universités évaluées était « *Quelle est votre part de compétences par rapport aux connaissances et avez-vous opéré le lien ?* ».

M. LEREDDE rebondit sur le fait que cette démarche avait déjà été mise en place dans certains Départements puis balayée, notamment dans le cadre du LMD3 pour la licence GBE où des enseignants ont énormément travaillé pour rien !

Le mot « détruit » est le plus approprié pour **M. ALI** !

Mme LEREDDE conclut qu'au final, on revient toujours sur la même poignée de gens motivés au sein des Départements. Il faut tenir compte de l'usure des enseignants qui, à chaque fois, sont confrontés aux nouvelles ou anciennes choses « balancées ». On a l'impression de revenir en arrière.

Mme LEREDDE en a discuté avec ses collègues lors de la réunion du 1^{er} octobre. Tous sont épuisés à l'avance même s'ils aiment leur métier et veulent se dépêcher pour produire ce bilan. Ils craignent qu'on ne leur demande à la fin de diminuer de moitié leurs résultats car le budget a baissé de 17%.

Pour **Mme LEREDDE**, il ne faut pas être trop ambitieux dès le départ, notamment en parlant d'euro péen et d'international car elle craint de perdre tout le monde.

M. HOFFMANN confirme : il faut démarrer modestement. La Faculté a le temps de viser l'Europe et le monde.

M. HOFFMANN insiste : l'important est de commencer avec le travail déjà réalisé à ce sujet. Des enseignants ont une certaine expérience ainsi qu'une approche qui n'est peut-être pas admise dans tous les Départements d'enseignement car les pédagogies sont différentes.

M. HOFFMANN pense qu'il y a un travail à faire à ce niveau.

M. HOFFMANN note qu'un travail réalisé dans le cadre du LMD3 a capoté. Il demande quelles sont les causes de ce retournement.

M. HOFFMANN souhaite que les erreurs commises dans le cadre du LMD4 ne soient pas répétées.

M. LEDERRE était porteur de cette Licence GBE qui était innovante. Les cadrages ministériels changent tous les 3-4 ans, et l'on est revenu à des licences disciplinaires. A un moment, on avait demandé à travailler par compétences et il avait été fait un constat qu'en Géosciences et Biologie il existait tout un tas de compétences transverses, ce qui avait conduit ce projet. Quatre ans après, le cadrage ministériel repassait aux licences disciplinaires. De ce fait, il fallait faire soit une licence de géologie, soit une licence sciences de la vie et de la terre.

M. LEREDDE indique que Marseille voulait également expérimenter : ils ont été confrontés à la même catastrophe.

M. LEREDDE explique que les enseignants qui avaient participé à ce projet sourient doucement. Ils participeront et partageront leur expérience avec le recul nécessaire.

M. ROLLAND rappelle qu'il faut préparer une nouvelle accréditation : le travail initial pour chaque UE est de réaliser un syllabus permettant d'avoir une bonne lecture des savoirs. Y accoler une corrélation savoir/compétence au préalable servira à tout le monde.

M. HOFFMANN remarque que le bilan sur le LMD4 doit être réalisé de manière sincère. Cela permettra de faire de bonnes choses sur le LMD5, plus adaptées.

M. HOFFMANN pense que cela sera bien vu, lors de l'auto évaluation, de dire que des choses sont bien faites et d'autres un peu moins.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LEMOIGNO**.

M. LEMOIGNO répond aux propos de **M. LEREDDE**.

M. LEMOIGNO souligne qu'il est important de partager les expériences.

Pour **M. LEMOIGNO**, on parle de référentiel européen et mondial comme de quelque chose d'imposé. Il apparaît également le mot « compétences » un certain nombre de fois. **M. LEMOIGNO** perçoit cela comme un outil utile.

M. LEMOIGNO enseigne la thermodynamique mais il est incapable de dire dans quelles compétences générales cela s'inscrit : c'est pourquoi ce référentiel est indispensable.

M. LEMOIGNO ajoute que pour cette UE, le taux de réussite est assez faible alors qu'elle représente 7,5 ECTS. **M. LEMOIGNO** se demande à quoi sert cette UE... Il y a un problème quelque part : soit les étudiants ne sont pas assez murs pour cette dernière, soit elle n'est pas bien faite, soit elle ne sert à rien.

M. LEMOIGNO pense que cette approche globale lui permettra de se situer par rapport à cette UE.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ALI**.

M. ALI revient sur les propos de **M. LEMOIGNO** concernant le référentiel ministériel et l'arrêté de licence où le mot « compétences » apparaît plusieurs fois. Il y a une volonté politique nationale pour adopter cette approche par compétences pour les licences et masters.

Pour **M. ALI**, les signaux sont au vert et il y a moins de risques d'être « retoqué » comme cela a été le cas lors du LMD3.

M. LEREDDE précise que l'UE a existé pendant 3 ans.

M. ALI note que l'Europe privilégie cette approche par compétences : il a donc espoir que cela puisse se maintenir et se développer en France.

Pour **M. ALI**, le plus important dans celle-ci est que si l'on demande demain aux étudiants terminant leurs études quelles sont leurs compétences, ils sauront répondre de manière claire. Alors que si cette même question est posée aux étudiants d'aujourd'hui, il y aura un blanc...

M. ALI ajoute que cela sera beaucoup plus transparent, tant pour les étudiants que pour les enseignants.

M. HOFFMANN remarque qu'à la mise en place de ROF, il a fallu renseigner des champs relatifs aux mentions, parcours et UE : très peu d'enseignants l'avaient fait. Pourtant, il s'agissait d'une première base importante, car il y était demandé les connaissances et compétences acquises.

M. HOFFMANN indique que sur les quelques 3000 UE proposées par la Faculté des Sciences, seulement quelques centaines contenaient ces informations.

M. HOFFMANN constate que les Départements d'enseignement travaillant sur la pédagogie avaient toutefois fait un très gros effort. Les autres avaient laissé courir car cet outil était un peu complexe.

M. HOFFMANN n'est pas certain que l'application Améthys soit bien renseignée...

M. HOFFMANN pense qu'il faudra faire en sorte que les compétences soient bien affichées pour le LMD5 et mises à disposition des étudiants et ce, quelle que soit la complexité de l'outil.

M. HOFFMANN regrette que les choses initiées n'aient pas été bien loin.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BAYLET**.

M. BAYLET se demande si des étudiants de L3 et M2 ayant achevé le cursus LMD4 pourraient être mandatés pour que le LMD5 soit amélioré et tienne compte de la vision des usagers.

A titre personnel, **M. BAYLET** s'interroge en tant qu'étudiant sur l'apport des cours. Si ces derniers comprennent des thématiques, il est rarement expliqué à quoi ils servent dans leur finalité.

Pour **M. BAYLET**, connaître le but d'un enseignement permet de savoir ce que l'on pourra faire avec.

M. HOFFMANN demande à **M. CASTELLON**, chargé de mission évaluation, s'il est possible de contacter les étudiants ayant terminé leurs études pour savoir comment ils les ont vécues et s'en servent aujourd'hui.

M. HOFFMANN sait que certains Départements d'enseignement disposent de cette information via des associations, mais cela ne se fait pas de manière générale.

M. CASTELLON indique qu'il existe un sondage par UE. Ce qui en ressort en général est le très faible taux de participation des étudiants. De ce fait, les indicateurs qui remontent ne sont pas extrêmement fiables et représentatifs de la réalité.

M. CASTELLON explique que l'outil d'évaluation UE par UE qui avait été développé par la DSIN ne sera pas maintenu : celui-ci est donc amené à disparaître. En revanche, les étudiants font remonter leurs ressentis aux supers référents via les délégués.

M. CASTELLON est en train de finaliser la remontée des différents parcours vers l'Université de Montpellier, celle-ci ayant besoin de ces informations pour répondre au plan quinquennal.

M. CASTELLON signale qu'il est possible d'avoir accès à ces données pour le bilan du LMD4. Actuellement, les informations pour 2016-2017 ont été transmises. Celles pour 2017-2018 seront disponibles l'an prochain.

M. CASTELLON revient sur les propos de **M. BAYLET** et explique qu'il existe des conseils de perfectionnement. Les responsables de mention sont censés inviter les étudiants délégués des évaluations.

M. CASTELLON a été informé que **M. BAYLET** a fait la demande d'assister au conseil de perfectionnement EEA. Il trouve positif que les étudiants jouent le jeu et participent à ces instances.

M. CASTELLON constate que les étudiants délégués des évaluations qui en sont membres dispose d'une vue d'ensemble du bilan de la formation et opère un lien entre le pool enseignants et les étudiants.

M. BAYLET demande si ces instances fonctionnent vraiment et si des retours sont réalisés.

M. CASTELLON le confirme. Des documents de synthèses sont rédigés : les étudiants délégués y ont accès et les valident. Ces bilans ont été remontés à la Direction de la Faculté des Sciences.

M. CASTELLON explique que ces renseignements servent également de données d'entrée à l'auto évaluation. Dans ce bilan de situation, les étudiants référents ou délégués en charge de l'évaluation sont au cœur du débat et assurent l'interface entre les responsables de mentions et les étudiants de la promotion.

M. CASTELLON précise que les conseils de perfectionnement auront lieu en début d'année 2019. Toutes les mentions devront les mettre en place et inviter les étudiants délégués.

M. HOFFMANN remercie **M. CASTELLON** de son intervention et donne la parole à **M. LEMOIGNO**.

M. LEMOIGNO précise que la participation des étudiants est notamment prévue dans le groupe de travail sur la pédagogie qui est issu de ce Conseil. Certains étudiants élus ont émis le souhait d'y participer.

M. LEMOIGNO rappelle les propos de **M. AZEMA**, sur l'Asie du Sud Est : les compétences ont été mise en place par les enseignants mais aussi par les étudiants et employeurs.

M. LEMOIGNO trouve important d'inclure les agents administratifs. Il a souvenir de la construction du LMD3 qui était très bien faite au niveau de la pédagogie mais pas sur le plan administratif : des complications ont eu lieu avec des formulaires qui devaient être complétés à la main car Apogée n'était pas prévu pour ça : il ne faut plus que cela se reproduise.

M. LEMOIGNO informe qu'un cours Moodle a été créé pour partager un maximum d'informations relatives au LMD5 auprès des enseignants et des BIATS. Pour l'instant, celui-ci n'a pas été ouvert à tous mais cela ne va pas tarder.

M. LEMOIGNO constate que les enseignants sont fatigués et n'ont pas forcément envie de s'y remettre. Il y a un moyen de se former sur les compétences et d'investir sur un ingénieur pédagogique qui aidera la composante à formaliser cette nouvelle offre de formation.

M. LEMOIGNO reconnaît que les enseignants ne sont pas formés à la pédagogie et ont des lacunes considérables : pour cela, il est bien de se former.

M. ALI rebondit sur les propos de **Mme LEREDDE** et précise que le cadrage budgétaire permettra de connaître les limites tout en étant une bonne lecture du LMD5, notamment avec l'approche par blocs qui est centrale.

M. ALI pense qu'il y a toute une réflexion sur le cadrage incombant au Conseil et à la Direction de la Faculté des Sciences. Celle-ci permettrait aux Départements de savoir ce qu'ils ont, les limites et de réfléchir à ce qu'ils peuvent faire.

M. ALI n'est pas opposé à l'intervention d'un ingénieur pédagogique.

M. HOFFMANN évoque la réunion de préparation au LMD5 qui s'est tenue le lundi 1^{er} octobre.

M. HOFFMANN informe que cette dernière concernait la mise en place et la préparation du calendrier du LMD5 qui sera établi en septembre 2021. Les Directeurs de Département et les responsables de mention étaient invités à cette réunion pour essayer de mettre en place deux groupes de travail :

- un groupe de travail budget qui sera composé **des Directeurs de Département. La Faculté des Sciences n'a pas hélas « la planche à billets »** il faudra donc bien calibrer notre Offre de Formation.
- et un groupe de travail sur la pédagogie qui travaillera sur les compétences, le bilan LMD4 et la mise en place du LMD5.

M. HOFFMANN explique que ces deux groupes travailleront en parallèle au début. Très rapidement, le groupe budget proposera un cadrage qui permettra au groupe de réflexion sur la pédagogie de travailler sereinement et en connaissance de cause sur le LMD5.

M. HOFFMANN précise que le groupe « Budget » présentera ses conclusions. Quant à l'autre, il réalisera dans un premier temps le bilan du LMD4 qui est en cours.

M. HOFFMANN souligne que celui-ci sera régulièrement présenté en Conseil par les deux groupes de travail.

M. PATERNE note que le Conseil a bénéficié d'une belle présentation sur les compétences où il a été indiqué qu'il y aurait une notation de A à D. **M. PATERNE** se demande si cette dernière sera une superposition ou un remplacement des notes de 0 à 20 ? La moyenne générale de fin d'année sera-t-elle conservée ?

M. HOFFMANN répond à **M. PATERNE** qu'il fait une confusion avec les notes.

M. PATERNE ajoute qu'il a également été fait part de transversalité entre les différentes licences et/ou compétences. **M. PATERNE** demande s'il sera envisagé, en cas de réorientation d'un étudiant, des équivalences entre les blocs de compétences.

M. AZEMA explique que la notation de A à D ne correspond pas à des notes mais à un niveau de savoirs. En d'autres termes, veut-on que l'étudiant ait un savoir d'expert ou juste des notions ?

Concernant la 2^{ème} question, **M. AZEMA** signale qu'un choix doit être fait par le Conseil : reste-t-on sur l'évaluation des savoirs donnant des compétences ? **M. AZEMA** ne sait pas répondre à cette question.

M. PATERNE rappelle que tel qu'a été présenté le LMD5 via le décret licence, il avait été précisé que l'étudiant pouvait fabriquer son diplôme par blocs de compétences.

Personnellement, **M. AZEMA** pense qu'il faut rester sur le savoir : des notions sont à connaître. Ensuite, il est possible de dire que les licences seront axées sur les savoirs et les masters sur les compétences.

M. HOFFMANN est très attentif sur le thème des passerelles. Le décret licence permet d'être très disciplinaire dès le départ. Néanmoins, on peut lire que la discipline doit arriver au fil du temps et donc, sur les 1^{ères} années, un maximum de passerelles doit être mis en place.

M. HOFFMANN constate que pour le LMD4, il n'y a pas de soucis avec les passerelles entre les deux portails Monod et Curie au niveau du L1. Pour le L2, cela est plus compliqué car les enseignements s'affinent sur le L3.

Pour **M. HOFFMANN**, cela est naturel.

M. LERREDE signale qu'il ne faut pas confondre le décret licence et le LMD5 : le décret licence devra être appliqué par les établissements à partir de la rentrée 2019, le début du LMD5 lui, court à compter de septembre 2021.

M. LEMOIGNO note qu'il n'y pas d'obligation.

M. HOFFMANN précise qu'une demande a été faite pour qu'une transition soit réalisée entre le LMD4 et le LMD5.

M. FILHOL observe un problème avec la modularité. Si un étudiant construit une licence très matchée, la difficulté sera de trouver un master qui veuille bien l'accepter et une entreprise qui souhaite l'embaucher.

M. FILHOL croit qu'enseigner quelque chose de très atypique peut être dangereux pour l'étudiant sauf s'il a un projet derrière pouvant l'expliquer. Les enseignants connaissent les ensembles d'UE permettant d'obtenir un cursus classique et une poursuite d'étude.

Pour **M. PATERNE**, il faut veiller à ce que les étudiants ne soient pas perdus et fassent en sorte de conserver des parcours de base tout en gardant un peu de souplesse.

M. HOFFMANN précise que l'idée n'est pas de laisser le choix à l'étudiant mais de leur proposer des enseignements. Toutefois, la notion de « parcours types » comme cela se fait actuellement devra disparaître d'après le décret licence. Néanmoins, les blocs de compétences et de connaissances doivent être mis en place pour faire en sorte que l'étudiant puisse entrer en master.

M. HOFFMANN note que laisser libre choix aux étudiants deviendrait invivable du point de vue administratif.

M. HOFFMANN ajoute que les notions de « mineur » et « majeur » vont également être créées. La notation de A à D permettra d'établir un niveau de compétences en place.

M. ROLLAND s'interroge sur le nombre de parcours en master.

M. HOFFMANN répond de l'ordre d'une soixantaine.

M. ROLLAND pense qu'il y a le choix...

M. HOFFMANN signale que la question ne se pose pas pour les masters, elle était plus centrée sur les licences.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** propose à l'auditoire de conclure sur ce premier débat relatif au LMD5 et de passer aux questions diverses.

8. POINTS DIVERS

M. HOFFMANN constate que **M. BOUBY** était présent en début de séance. Il demande si un membre du Conseil a un message à faire passer de sa part : « *personne n'en a.* »

M. HOFFMANN donne alors la parole à **Mme LEREDDE**.

a. **Application Prose**

Mme LEREDDE rebondit sur son intervention lors du précédent Conseil où l'application Prose avait été abordée.

Mme LEREDDE explique que les enseignants ont reçu, le mardi 2 octobre dernier, un message du secrétariat du Département Terre Eau Environnement demandant de remplir Sensei avant le 21 octobre prochain.

Mme LEREDDE s'interroge : « *Quel est l'intérêt de cette manipulation, sachant que tout est sur Prose* » ? Cela revient à effectuer un double travail ... Les enseignants ont eu déjà beaucoup de mal avec Prose alors s'il faut compléter en plus Sensei avant le 21 octobre...

Mme LEREDDE se demande s'il n'est pas possible d'éliminer une application.

M. HOFFMANN informe **Mme LEREDDE** qu'il n'est pas possible de supprimer Prose qui est l'outil établissement. Quant à Sensei, c'est une application interne à la Faculté des Sciences.

Pour **M. HOFFMANN**, si un outil devait être éliminé, ce serait Sensei. Toutefois, l'ensemble des informations qui seront extraites de Prose au mois de décembre seront-elles exactes ?

Mme LEREDDE ne peut se prononcer pour le 2^d semestre mais beaucoup de choses ont été renseignées pour le 1^{er} semestre par les responsables d'UE.

M. HOFFMANN confirme que de gros efforts ont été fournis par les responsables d'UE, de mention, le service Planning de la Faculté des Sciences et les chargés de mission **Mme HURTREZ** et **M. VIRAZEL**.

Mme LEREDDE avait souhaité bon courage aux chargés de mission lors de leur nomination...

M. HOFFMANN pense que si un enseignant doit ne pas renseigner l'une des deux applications, ça serait Sensei.

M. HOFFMANN souligne que l'application Prose a été déployée extrêmement rapidement. Néanmoins, il reconnaît que la saisie sur les deux outils revient à effectuer un travail en double.

Mme LEREDDE précise le sens de sa question : « *En viendrait-on à rebasculer plutôt sur Sensei pour la Faculté des Sciences ?* ».

M. HOFFMANN a foi en Sensei, même si c'est via Prose que seront faits les déversements.

M. HOFFMANN indique qu'il faudra, à un moment donné, disposer d'informations fiables. Or aujourd'hui, les données les plus justes sont sur Sensei.

M. HOFFMANN ajoute que si Prose donne entière satisfaction, il sera temps de ne plus utiliser Sensei. **M. HOFFMANN** ne pense pas que ce sera le cas cette année au vu de la vitesse à laquelle Prose a été déployée, et ce, même s'il y a eu beaucoup d'énergie investie sur cet outil.

Mme LEREDDE demande s'il n'est pas possible de prendre le problème à l'inverse : s'il n'y a pas trop de différences entre Sensei et Prose, cela ne serait-il pas l'occasion de montrer à l'Université de Montpellier que Prose est ingérable ?

M. HOFFMANN répond à **Mme LEREDDE** que pour cela, il faudrait que l'application Sensei soit actualisée.

M. HOFFMANN trouverait intéressant d'inviter **M. LAGARDE**, Vice-président en charge du déploiement de Prose, au Conseil. Ce dernier était déjà venu réaliser une présentation en Co-Dir FdS il y a quelques mois car des questions similaires avaient été posées par les Directeurs de Département.

M. HOFFMANN pense que c'est à l'équipe Prose de venir se présenter au Conseil et d'exprimer leur volonté de mettre en place cet outil.

M. HOFFMANN reste persuadé, à titre personnel, qu'à la vitesse à laquelle un outil aussi complexe est déployé - notamment pour une composante comme la Faculté de Montpellier -, celui-ci peut fonctionner pour de petites composantes ou celles sans complexité comme les IUT, Polytech Montpellier. En revanche, les Facultés de Médecine, Pharmacie et des Sciences ne sont pas dans ce schéma.

M. HOFFMANN craint que les trois plus grosses UFR de l'Université de Montpellier se retrouvent en difficulté à cause de cet outil.

M. HOFFMANN ajoute que la Faculté des Sciences a la chance de posséder Sensei. Il ne pense pas que les deux autres composantes puissent continuer à utiliser Hyperplanning en parallèle d'ADE et de Prose.

M. HOFFMANN est sceptique quant au déploiement de Prose mais ne dit pas que l'outil n'est pas bien : s'il fonctionne, il sera parfait !

Pour **M. CASTELLON**, la Faculté des Sciences a tout intérêt à avoir Sensei. Pour cette année, il est intéressant d'avoir cette sécurité.

M. CASTELLON se rappelle qu'à l'époque où il était chargé de mission pour les systèmes d'information, beaucoup de discussions avaient porté sur Sensei et finalement cet outil est vraiment optimal. S'il est encore possible de l'utiliser tel qu'il est et s'il permet d'apporter une sécurité en cas de défaillance de Prose pour avoir la bonne information, il conviendrait de conserver cet outil, même si cela implique un travail supplémentaire.

Pour **M. HOFFMANN**, la mise en œuvre d'une nouvelle application crée toujours des problèmes et des craintes.

M. HOFFMANN prend l'exemple de Sensei au sein du Département EEA lorsqu'il était directeur de celui-ci ; cela avait été la révolution !

Mme LEREDDE regrette que lorsqu'un outil fonctionne bien et que tout le monde s'y est adapté, il faille le substituer par un autre qui ne soit pas forcément optimal et enlève une certaine flexibilité.

Mme GALL-BORRUT confirme la venue de **M. LAGARDE** devant le Co-Dir pour exposer la nécessité que la Faculté des Sciences soit pilote dans cette mise en place.

Mme GALL-BORRUT remarque qu'il n'avait convaincu personne car il ne connaissait rien à l'outil, ni aux contraintes de la Faculté des Sciences.

Mme GALL-BORRUT rappelle qu'à cette époque, la composante avait sollicité des moyens humains pour le déploiement et l'utilisation au jour le jour de Prose.

Mme GALL-BORRUT demande si ces derniers ont été mis à disposition de la Faculté.

M. HOFFMANN répond à **Mme GALL-BORRUT** que deux postes ont été prêtés à la composante pendant quelques mois mais étaient en central UM.

M. HOFFMANN explique qu'il fallait envoyer les emplois du temps à ces deux personnes qui étaient en charge de les saisir dans Prose.

Mme GALL-BORRUT se rend compte que Prose est très rigide alors que la Faculté des Sciences se doit d'avoir un fonctionnement souple : il faut pouvoir faire des modifications en permanence. Cela demande beaucoup de temps et actuellement, les personnes qui sont au service planning et sont en charge de cette tâche ne peuvent pas tout faire.

Mme GALL-BORRUT se demande s'il ne faudrait pas demander ou émettre un signal fort en sur le besoin de moyens complémentaires pour l'utilisation quotidienne de Prose.

Mme GALL-BORRUT constate qu'actuellement, il y a un grand nombre d'enseignants sollicitant des modifications pour que les emplois du temps correspondent à la réalité. Ces changements ne peuvent être pris en compte par manque de temps.

Mme GALL-BORRUT insiste : l'Établissement devrait allouer plus de moyens humains !

M. HOFFMANN indique que la Faculté en demande déjà.

M. FILHOL suggère de présenter à l'Université de Montpellier le surcout associé à ce déploiement : deux enseignants chercheurs travaillent en permanence sur cette application en plus d'un certain nombre d'agents. Le fait de démontrer que le coût de cette mise en place est considérable pour la Faculté ferait peut être réagir l'établissement.

M. HOFFMANN ne sait pas si ce dernier est réellement chiffrable car il faudrait prendre en compte l'intervention de **Mme HURTREZ** et de **M. VIRAZEL**, tout en y ajoutant le travail effectué par les responsables de mention et les autres acteurs.

Pour **M. FILHOL**, il s'agit d'un argumentaire pour démontrer qu'il y a un travail important réalisé par des enseignants chercheurs dédié à cette mise en place au détriment de l'enseignement et de la recherche.

M. BAYLET signale que Prose pose aussi des problèmes aux étudiants. Depuis cette année, ils ne peuvent plus exporter leurs emplois du temps vers des agendas comme Google agenda.

M. BAYLET explique que l'étudiant, pour accéder à son emploi du temps, doit se connecter sur son ENT et aller sur « *Planning 2018-2019* » où il est uniquement possible de visualiser la semaine qui arrive.

M. BAYLET alerte sur la difficulté à consulter ces informations qui sont régulièrement modifiées.

M. HOFFMANN précise que ce point a déjà été remonté car l'application est uniquement compatible avec l'agenda de Microsoft. Néanmoins, d'après l'équipe Prose, ces modifications ne sont pas à l'ordre du jour.

Pour **M. HOFFMANN**, ce problème touche les étudiants mais aussi les enseignants.

M. BAYLET insiste : cela met en difficulté les étudiants, notamment pour organiser leurs semaines et leurs révisions.

M. HOFFMANN répète que cela fait partie des nombreux problèmes déjà remontés par la Faculté des Sciences à l'équipe Prose.

M. HOFFMANN souligne que s'il y a bien un outil dont ont besoin les étudiants et les enseignants, c'est bien l'emploi du temps.

M. HOFFMANN précise que les emplois du temps nominatifs ont été supprimés et que les étudiants n'ayant pas encore réalisé leur inscription administrative peuvent accéder à leur emploi du temps depuis le site de la Faculté des Sciences sans avoir à se connecter sur l'ENT.

M. HOFFMANN suggère de passer au point divers suivant.

b. Le référentiel d'équivalences horaires - REH -

M. LEREDDE demande quand sera présenté et voté le REH. Pour lui, les deux questions sont liées : il y a un ras le bol vis-à-vis des outils de gestion qui ne fonctionnent pas et c'est toujours sur les mêmes que cela retombe !

M. LEREDDE informe que ce sont les responsables de parcours et de mention qui se heurtent au non fonctionnement optimal d'e candidat.

M. LEREDDE ajoute qu'en plus de devoir tout faire, leur REH va diminuer.

M. LEREDDE précise qu'éthiquement, la Faculté n'a pas le droit de baisser leur REH !

M. HOFFMANN explique que s'il n'a pas présenté le REH, ce n'est pas pour rien. Ce dernier est une valorisation du travail réalisé.

M. HOFFMANN indique que le REH sera présenté et voté par le Conseil ultérieurement. Avant cela, il souhaite qu'une dernière mise au point soit réalisée avec le groupe de travail en charge du REH.

M. HOFFMANN souligne que le REH ne sera quasiment pas modifié par rapport à celui de l'an dernier.

M. HOFFMANN regrette que les enseignants n'aient pas encore de REH à renseigner dans leur service mais il est important de prendre le temps de discuter de ce référentiel d'équivalences horaires pour la valorisation du travail qui est réalisé.

M. HOFFMANN insiste : ce n'est pas pour rien que le REH n'est pas présenté ce jour en Conseil.

M. ALI revient sur Prose et se demandait, compte tenu des difficultés actuelles à la Faculté des Sciences, s'il y avait des retours d'autres composantes : partagent-elles les mêmes inquiétudes et difficultés ?

M. ALI note qu'au départ, la Faculté des Sciences était pilote. A présent, tout le monde travaille avec Prose.

M. HOFFMANN ne connaît pas les difficultés rencontrées par les autres composantes mais il sait que c'est extrêmement compliqué pour les Facultés de Médecine et de Pharmacie. C'est encore pire pour la Faculté d'Éducation qui est mutualisée avec un grand nombre de composantes.

M. HOFFMANN souhaite que les noms des enseignants apparaissent dans Prose pour la Faculté des Sciences afin que tous les services puissent être visibles par la Communauté. L'outil n'est pas prêt à le faire mais c'est une demande de l'UFR.

M. HOFFMANN demande s'il y a d'autres questions sur Prose et le REH.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au prochain point divers.

c. L'agenda étudiant de l'Université de Montpellier

Mme BERARD s'interroge sur le coût de l'agenda étudiant distribué à ces derniers par l'Université de Montpellier.

Mme BERARD rappelle que des enseignements ont été restreints pour des questions de budget...

M. HOFFMANN informe qu'il n'existe pas d'agenda spécifique à la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN constate que les personnels reçoivent par courrier interne un journal qui est également sous forme dématérialisée. L'Université de Montpellier demande à ses composantes de faire des efforts mais il y a des choses à revoir au niveau du central, même si des efforts sont également faits.

Pour **M. HOFFMANN**, les versions « papier » sont aujourd'hui dépassées ! Il existe les mails, un site internet et les réseaux sociaux qui peuvent se substituer au papier.

M. HOFFMANN ne connaît pas le coût d'investissement de l'UM sur tout ce qui est diffusion d'informations et promotion de l'Établissement.

M. HOFFMANN souligne que la Faculté des Sciences communique très peu en version papier.

Mme BERARD remercie **M. HOFFMANN** de sa réponse.

d. Statuts et règlement intérieur du Département d'enseignement Chimie

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ROLLAND**.

M. ROLLAND a été interpellé par des collègues chimistes sur le fait que lors de la dernière Assemblée Générale du Département de Chimie qui s'est tenue en juillet dernier, la Direction a été sensibilisée sur la présence d'un... **M. ROLLAND** cherche le bon mot ...

M. HOFFMANN explique que s'il s'agit d'un problème interne au Département Chimie, il souhaite que ce dernier soit réglé dans son bureau avec les personnes concernées plutôt que devant le Conseil.

M. ROLLAND précise qu'il y a un problème avec le règlement intérieur du département Chimie. Ce dernier doit être validé par le Conseil de la Faculté des Sciences. Or, sur l'outil de communication du Département, il apparaît depuis cette AG un règlement intérieur qui a été rédigé totalement en dehors de clous au regard des statuts de la Faculté des Sciences.

M. ROLLAND demande à la Direction de l'UFR de faire retirer à minima ce règlement intérieur qui n'est pas légal.

M. HOFFMANN ne connaît pas le document cité par **M. ROLLAND**.

M. HOFFMANN rappelle qu'il existe un règlement intérieur type. Tous les Départements avaient mis à jour le leur en le faisant voter par leur Assemblée Générale. Ce document doit peut-être être révisé et mis à jour.

M. HOFFMANN est étonné qu'un document type se transforme en un document particulier propre à la chimie. Il souhaite prendre connaissance de ce dernier et en discuter avec le Directeur du Département Chimie.

M. HOFFMANN demande à **M. ROLLAND** de lui faire remonter en quoi ce document serait pénalisant pour une partie du Département Chimie.

M. HOFFMANN souligne que les règlements intérieurs sont votés par le Conseil de la Faculté des Sciences. De ce fait, si le règlement intérieur du Département Chimie a été modifié et amendé par l'Assemblée Générale de cette structure, il devra être également validé par le Conseil.

M. ROLLAND assure à **M. HOFFMANN** que ce document n'est pas conforme aux statuts de la composante.

M. HOFFMANN demande à **M. FILHOL** de bien vouloir lui transmettre ce règlement intérieur afin qu'il puisse en prendre connaissance.

M. HOFFMANN ne souhaite pas discuter davantage de ce document en Conseil car il ne concerne pas l'assemblée pour l'instant. Il sera présenté devant le conseil après avoir été validé par l'Assemblée Générale du Département Chimie.

Mme CHIFFOLEAU s'interroge sur l'hypothèse où un Département souhaiterait revoir son règlement intérieur : doit-il obligatoirement s'appuyer sur le document type proposé par la Faculté des Sciences ? Si oui, où peut-on trouver ce document ?

M. GUEVELLOU est en train de travailler sur une refonte des statuts. À l'issue des dernières élections, il avait été demandé que l'on puisse modifier certains articles, notamment sur la composition de collèges. Ce travail est en passe de se finaliser administrativement.

M. GUEVELLOU soumettra au Conseil un certain nombre de modifications et de précisions, qu'il a souhaité très « à la marge ». Il sera également proposé un règlement intérieur type qui existe déjà mais dont le canevas est relativement ancien puisqu'il date des années 2000.

M. GUEVELLOU ajoute que **M. HOFFMANN** a souhaité finaliser très rapidement le projet des statuts pour ensuite communiquer une trame ainsi qu'un canevas de règlement intérieur pour les Départements d'enseignement.

M. HOFFMANN indique que le document était disponible sur le site de la Faculté des Sciences mais a été supprimé depuis la fusion. Les services administratifs peuvent ressortir ce document mais il vaut mieux attendre la nouvelle mouture.

M. HOFFMANN demande aux Départements de bien vouloir attendre la validation des nouveaux statuts pas les différentes instances. Ensuite ils pourront travailler en interne sur les règlements intérieurs des Départements.

M. ROLLAND note que le groupe de travail relatif aux statuts va être activé.

M. ROLLAND avait fait la demande de s'inscrire dans ce groupe par mail à **Mme GAUCERAND**.

M. HOFFMANN le confirme : le groupe de travail va pouvoir se mettre en place et se réunir.

Problème de projection

M. FILHOL informe **M. HOFFMANN** que plusieurs enseignants ont remarqué des problèmes avec les appareils de projection au sein des bâtiments 5 et 6. Un certain nombre de ces outils auraient besoin d'être remplacé.

M. BRETAGNON indique que les projecteurs du bâtiment 5 ont été changés. Le bâtiment 6 devant être détruit, les matériels ont été réparés.

M. HOFFMANN signale qu'il y aurait un vidéoprojecteur extrêmement défectueux et en fin de vie au bâtiment 6.

M. FILHOL demande s'il est possible d'en acheter un nouveau pour le remplacer, quitte à le déplacer après la déconstruction.

M. HOFFMANN pense que c'est possible et verra avec **M. GUEVELLOU** pour voir ce qu'il est possible de faire.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 2^{ème} séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 55**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **XX novembre 2018, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°292	14 novembre 2018	Salle des Actes
n°293	5 décembre 2018	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGÉ**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.